



Ecole Doctorale 513
Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

Le mardi 22 mai 2018
à 17h30
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas

Ordre du jour :

- 1/ Point sur les comités de suivi de thèse
- 2/ Point sur l'application eCandidat
- 3/ Point sur les prochaines Doctoriales
- 4/ Mise à jour des critères de sélection des candidats
- 5/ Plagiat
- 6/ Question diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 22/05/2018

Etaient présents : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame AUVRET-FINCK Josiane, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur ORTOLANI Marc, Madame ROUBY Evelyne, Madame STEICHEN Pascale, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur ABHAURRAHMAN Meer, Madame FERNANDEZ Virginie, Monsieur NGAMBOU DJATCHE Melchisedek, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur TULLOUE Clément, Monsieur DURAND Renaud,

Etaient excusés : Madame BARGEL Lucie, Madame BOLLAERT Helen, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur REIS Patrice, Monsieur VERY Philippe, Monsieur CONTAL François, Monsieur GIOVANNELLI Adriano, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame GAZANO Elisabeth, Madame RENAUDAT Françoise,

La réunion commence à 17h30.

1/ Point sur les comités de suivi de thèse

L'harmonisation des procédures au sein des différents laboratoires de l'école doctorale est en marche. A ce titre, le rapport du comité de suivi de thèse (déjà en place depuis le nouvel arrêté mais amélioré en 2018) se chargera de synthétiser le parcours du doctorant chaque année. Il sera désormais une des pierres angulaires du dossier de réinscription. Il est également demandé aux divers laboratoires de faire remonter au secrétariat de l'école doctorale la liste des comités de thèse constitués pour chaque doctorant inscrit.

2/ Point sur l'application eCandidat

L'ouverture de la base aura lieu le 06 juin 2018. Comme chaque année, les dates de dépôt pour l'obtention d'un contrat doctoral sont plus restreintes (au cours du mois de juin seulement ; la date d'audition des candidats a été fixée au 5 juillet 2018 et éventuellement le 6 si le nombre est trop élevé).

Là encore, l'harmonisation des procédures de présélection des candidats pour l'obtention d'un contrat doctoral au sein des divers laboratoires prend forme. Un certain nombre de critères communs a été dégagé. Le recours à une fiche d'évaluation identique concrétisera ce projet. Monsieur ORTOLANI demande que le rang final du classement du laboratoire apparaisse sur la fiche individuelle d'évaluation.

La réflexion se porte ensuite sur les critères de sélection retenus en vue des prochaines auditions (mode de scrutin de vote ...)

3/ Plagiat

Les membres du Conseil valident le mandat confié à la direction de l'école doctorale. En effet, à la suite d'un cas de plagiat supposé d'une doctorante de l'école, un dossier sera constitué et soumis au comité de discipline de l'Université pour examen.

4/ Point sur les prochaines Doctoriales

Les prochaines Doctoriales auront lieu le 29 mai 2018. Le choix de la thématique n'est pas sans poser problème. Une table ronde devrait se tenir prochainement afin de dégager les thèmes de travaux des doctorants et de leurs besoins concrets.

De même, les formations proposées aux doctorants sont bien souvent jugées inappropriées : l'écart entre la description de la formation et le contenu réel est trop important. Il est également relevé que beaucoup d'entre elles ont tendance à se recouper, notamment celles relatives à la pédagogie / docimologie ou encore inhérentes à l'écrit scientifique (recherche bibliographique).

Les modalités de la formation au dépôt électronique de la thèse sont elles aussi à revoir.

Enfin, Monsieur ORTOLANI soumet au collège une idée de formation pertinente : la préparation aux entretiens de sélection aux concours de Maître de Conférences - qualification CNU.

5/ Questions diverses

Deux demandes de dispense des heures de formation sont soumises aux membres du Conseil.

Les deux reçoivent un avis favorable.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN
Directrice de l'Ecole Doctorale DESPEG

